COMMUNE DE GASSIN

A conserver !

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

Avec le soutien financier de :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Var Le Département

Edition : Février 2017

EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains le **DICRIM**, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Comme toutes les communes, Gassin est exposée à des risques naturels et technologiques. Ma responsabilité en tant que Maire, est de tout mettre en oeuvre pour assurer la **protection de notre territoire et de ses habitants**, en lien avec les services de l'Etat.

Ce document vous permet de connaître les différentes situations auxquelles notre commune est exposée, ainsi que les mesures prises pour en limiter les conséquences sur la population.

Je suis très attachée à cette démarche qui permettra à chacun d'entre nous de **prendre conscience des risques** spécifiques à notre commune et ainsi d'**adopter les bons réflexes.**

Car **la sécurité civile est l'affaire de tous**, je vous en souhaite une bonne lecture.

Anne-Marie WANIART
Maire de Gassin

SOMMAIRE

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ? 4
LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL 6
CONCRÊTEMENT, QUI FAIT QUOI ? 8
LE RISQUE INONDATION 10
LE RISQUE SUBMERSION MARINE 12
LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT 14
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN 16
LE RISQUE SÉISME 18
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE 20
COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ? 21
LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS 22
NOTES 23
SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR 24

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

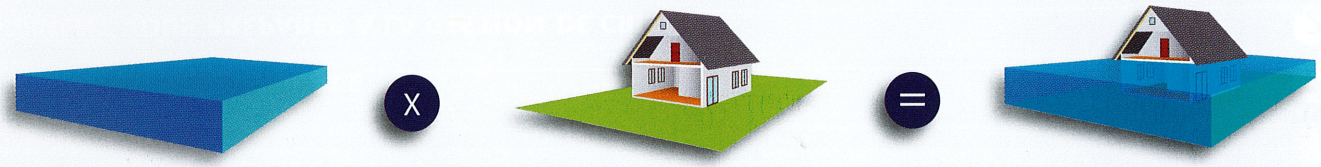

ALEA **ENJEUX** **RISQUE**

Le risque majeur présente une double particularité :
- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).

Les risques peuvent être distingués en **deux grandes catégories** :
- Les **risques naturels** (avec pour origine un facteur météorologique ou géologique),
- Les **risques technologiques** (avec pour origine une défaillance liée à une activité anthropique).

5 RISQUES MAJEURS sont présents sur votre commune :

Incendie de forêt

Inondation

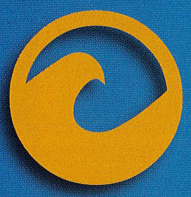

Submersion marine

Mouvements de terrain

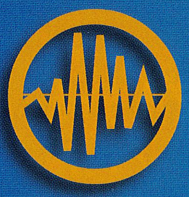

Séisme

LA GESTION DE CRISE A L'ECHELON COMMUNAL

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de Gassin a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** sur le formulaire sur le site de la commune :

www.mairie-gassin.fr

1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, unique sur tout le territoire national, à connaître :

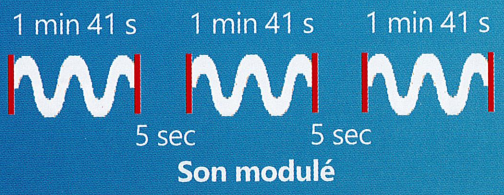

Son modulé

4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :

Informez-vous (104.2 MHz)

Ne téléphonez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Coupez le gaz et l'électricité

CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?

LES CITOYENS

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS). Vous devez **respecter les consignes de sécurité**.

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), mettent les enfants en sécurité.

Inutile d'aller les récupérer.

LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisaton des sites, interdiction...).

LA PREFECTURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU VAR

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.

LA MAIRIE

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.

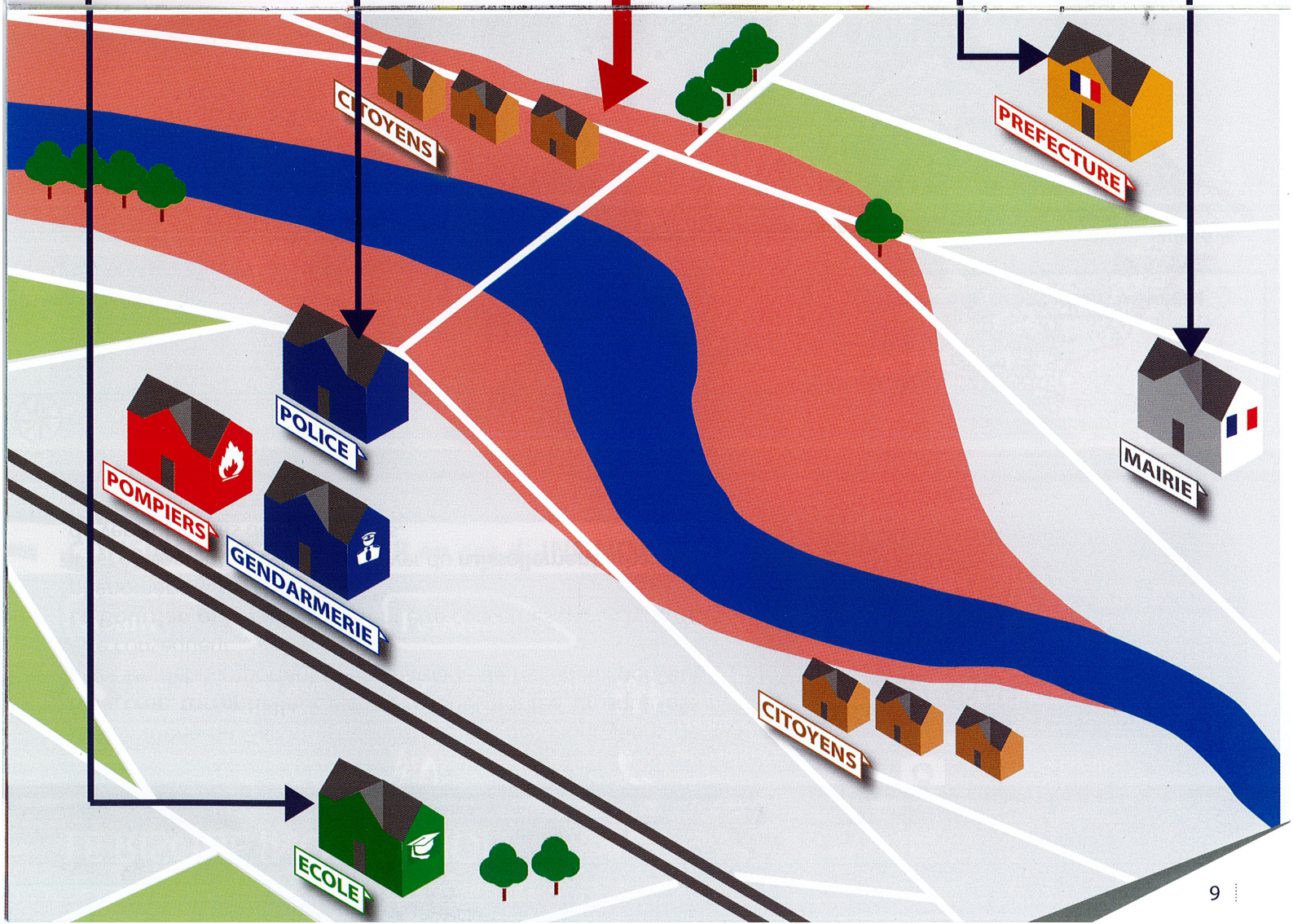

LE RISQUE INONDATION

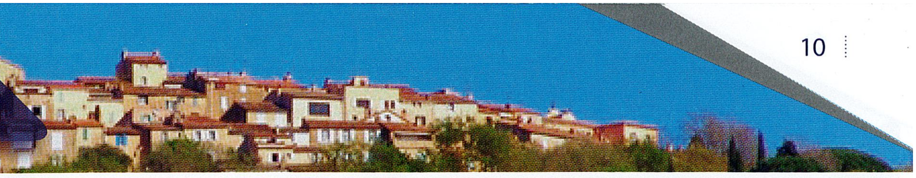

La commune de Gassin est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent.
Le Bourrian et le Bélieu peuvent être concernés par ce type de phénomène sur la commune.
Il est également possible d'observer du **ruissellement** urbain ou de versant en cas de fortes pluies.

4 EVENEMENTS RECENTS SUR LA COMMUNE DE GASSIN :

- 21/10/2009
- 14/12/2012
- 14/01/2014
- 29/11/2014

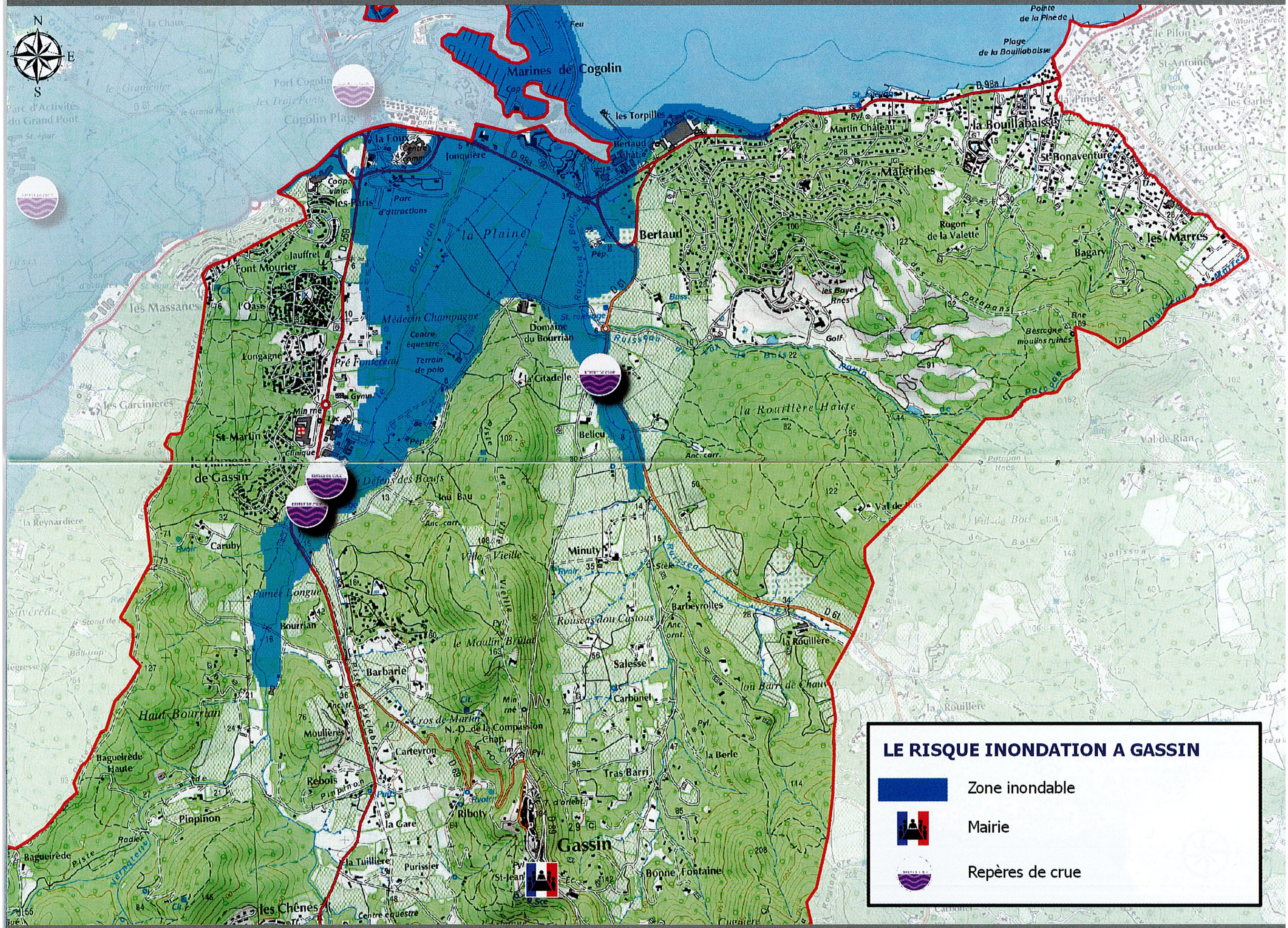

CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

Avant

- Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

- Montez à l'étage ou en hauteur
- Coupez le gaz et l'électrictié
- Confinez-vous
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
- Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après

- Aérez le bâtiment
- Prenez des photos des dégâts
- Apportez votre aide

LE RISQUE SUBMERSION MARINE

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **Gassin** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Sur Gassin, le secteur des Marines de Gassin est exposé à ce phénomène.

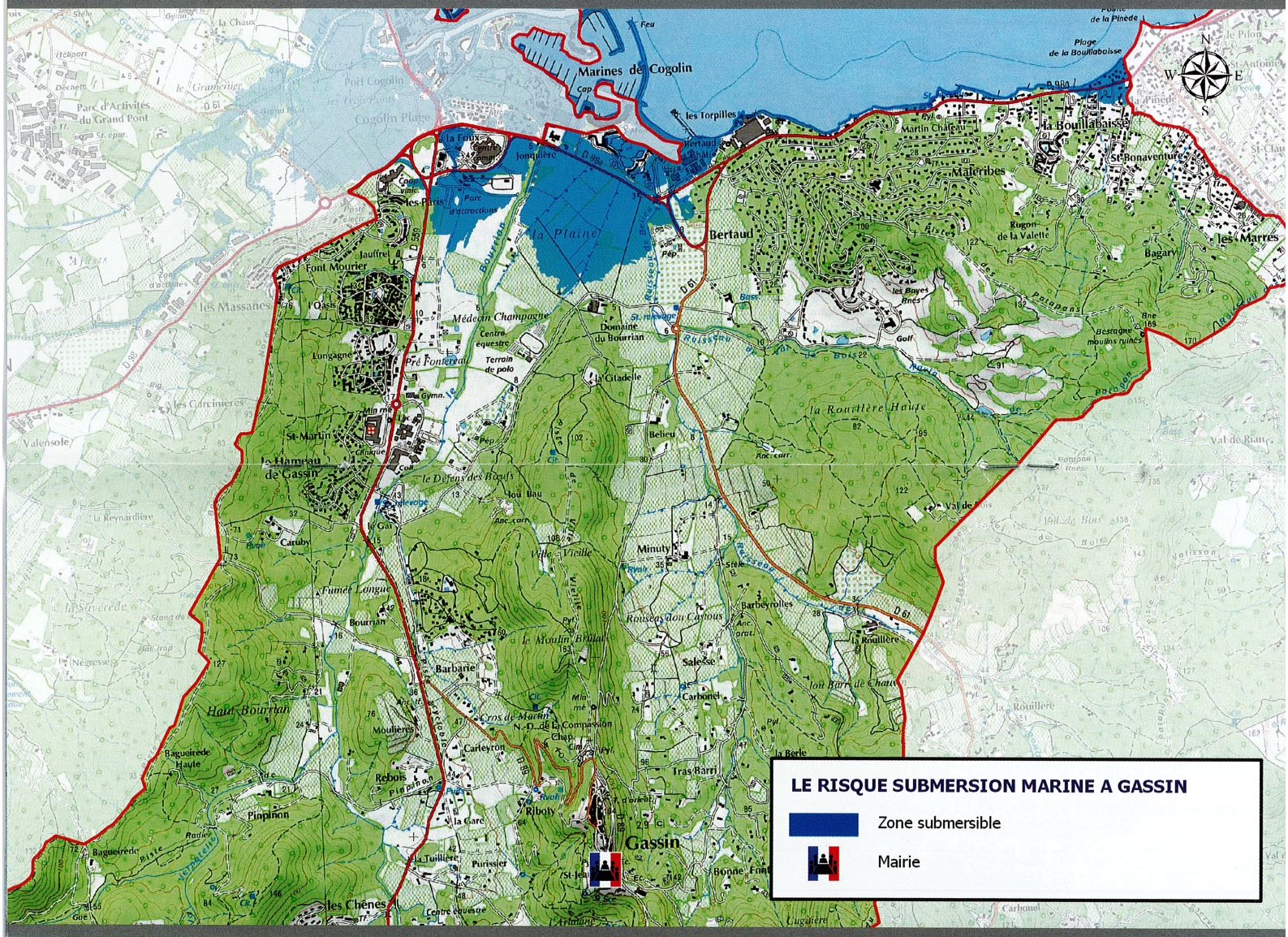

CONSIGNES A RESPECTER en cas de SUBMERSION MARINE

Avant

- Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

- Montez à l'étage ou en hauteur
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
- Confinez-vous
- Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après

- Aérez le bâtiment
- Prenez des photos des dégâts
- Apportez votre aide

LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

La commune de Gassin, située au coeur du **massif des Maures**, a déjà connu **141 incendies** depuis 1973 (données Prométhée). L' incendie plus ancien de 1936 est également à mentionner.
Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillement** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : **www.var.gouv.fr.**

2 EVENEMENTS MAJEURS RECENTS SUR LA COMMUNE : - 1936 - 1983

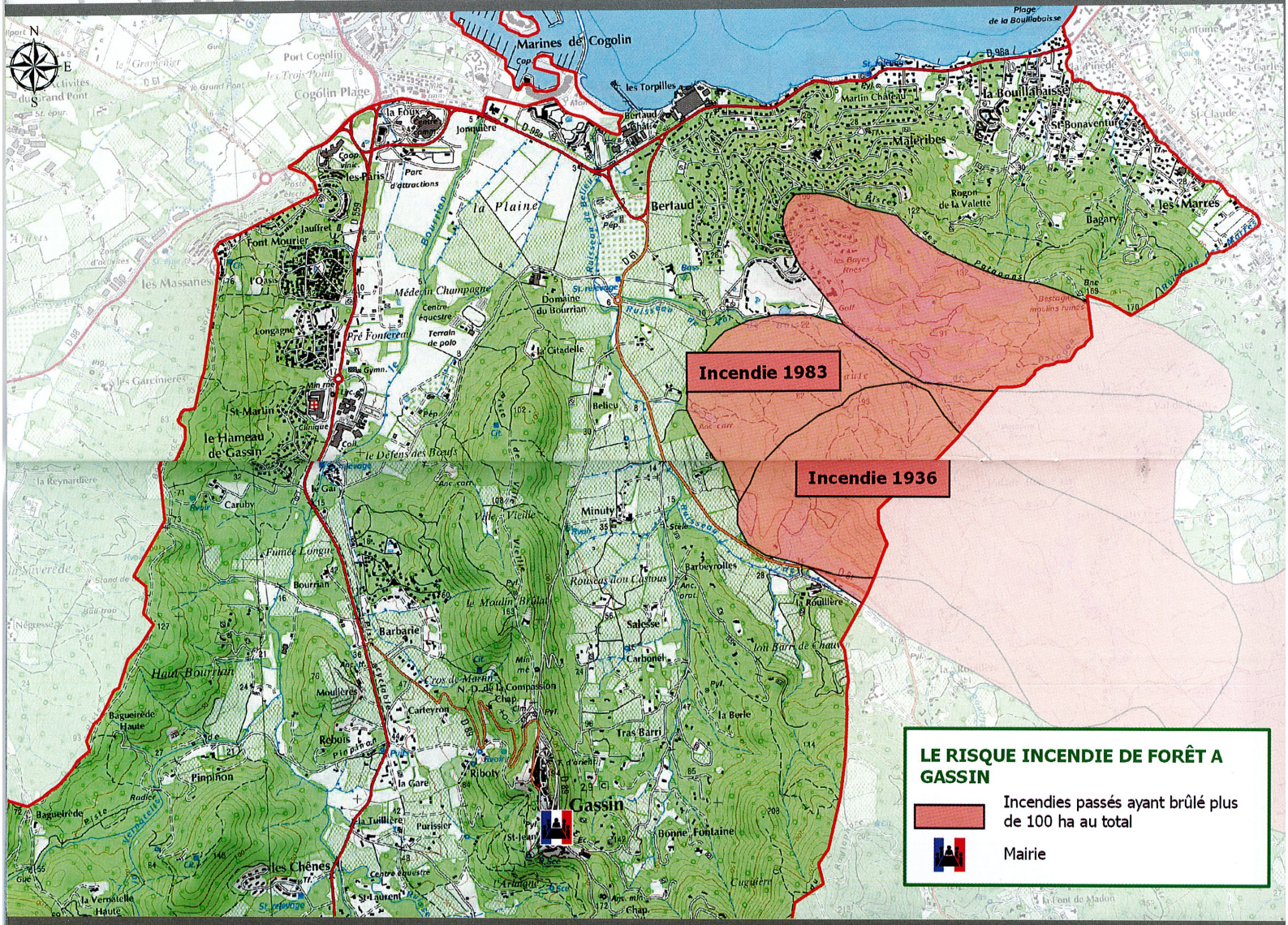

CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORET

Avant

- Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

- Laissez libre l'accès au bâtiment
- Coupez le gaz et l'électricité
- Confinez-vous
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
- Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après

- Aérez le bâtiment
- Prenez des photos des dégâts
- Apportez votre aide

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Gassin, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**).
Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses.

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).

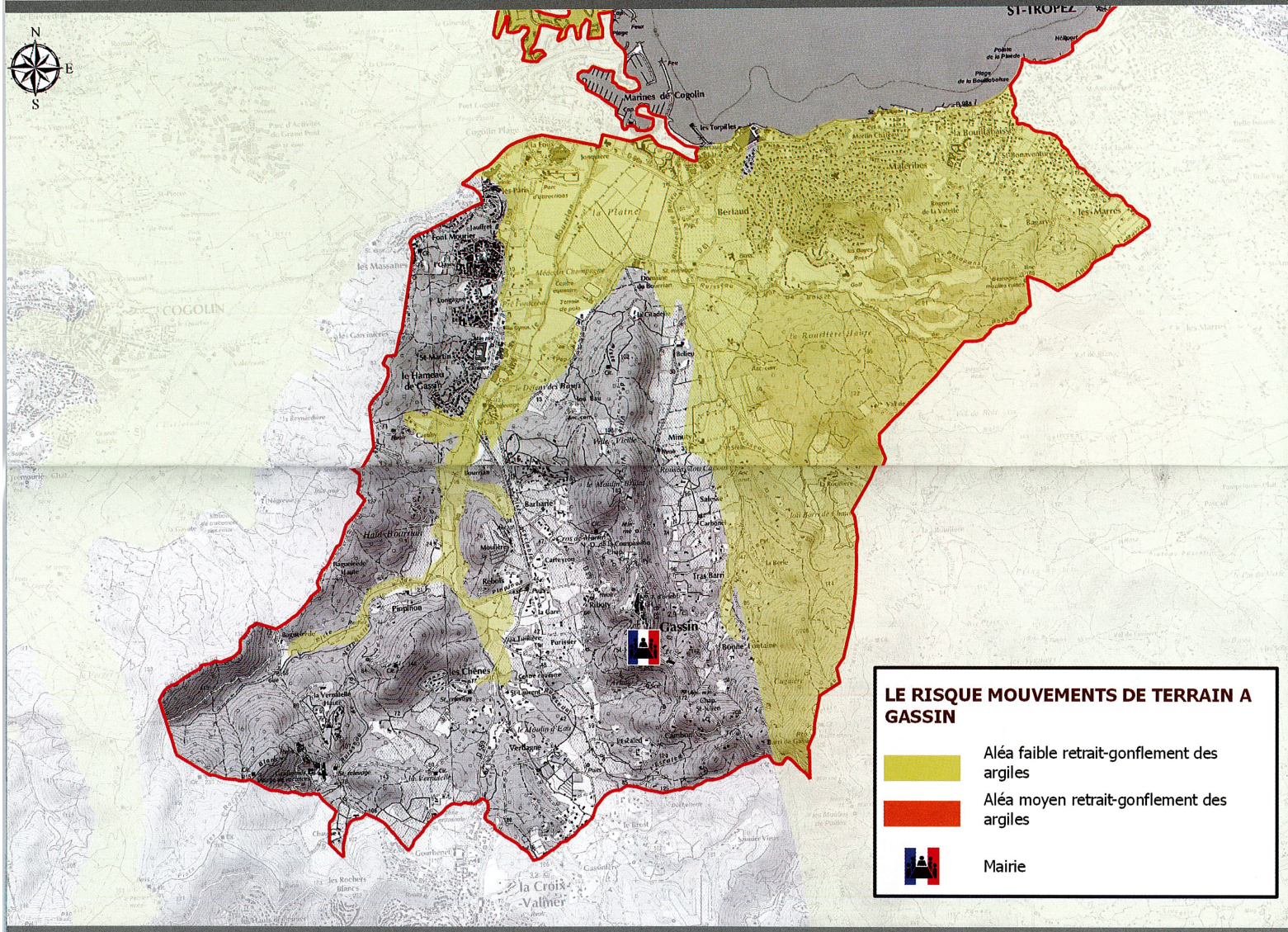

CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

Avant

- Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

- Quittez le bâtiment endommagé
- Coupez le gaz et l'électrictié
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après

- Prenez des photos des dégâts
- Apportez votre aide

LE RISQUE SISMIQUE

La commune de Gassin est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011.
Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.
Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

4 SEISMES RESSENTIS SUR LA COMMUNE :

- le 7 septembre 1920
- le 19 juillet 1963
- le 21 avril 1995
- le 25 février 2001

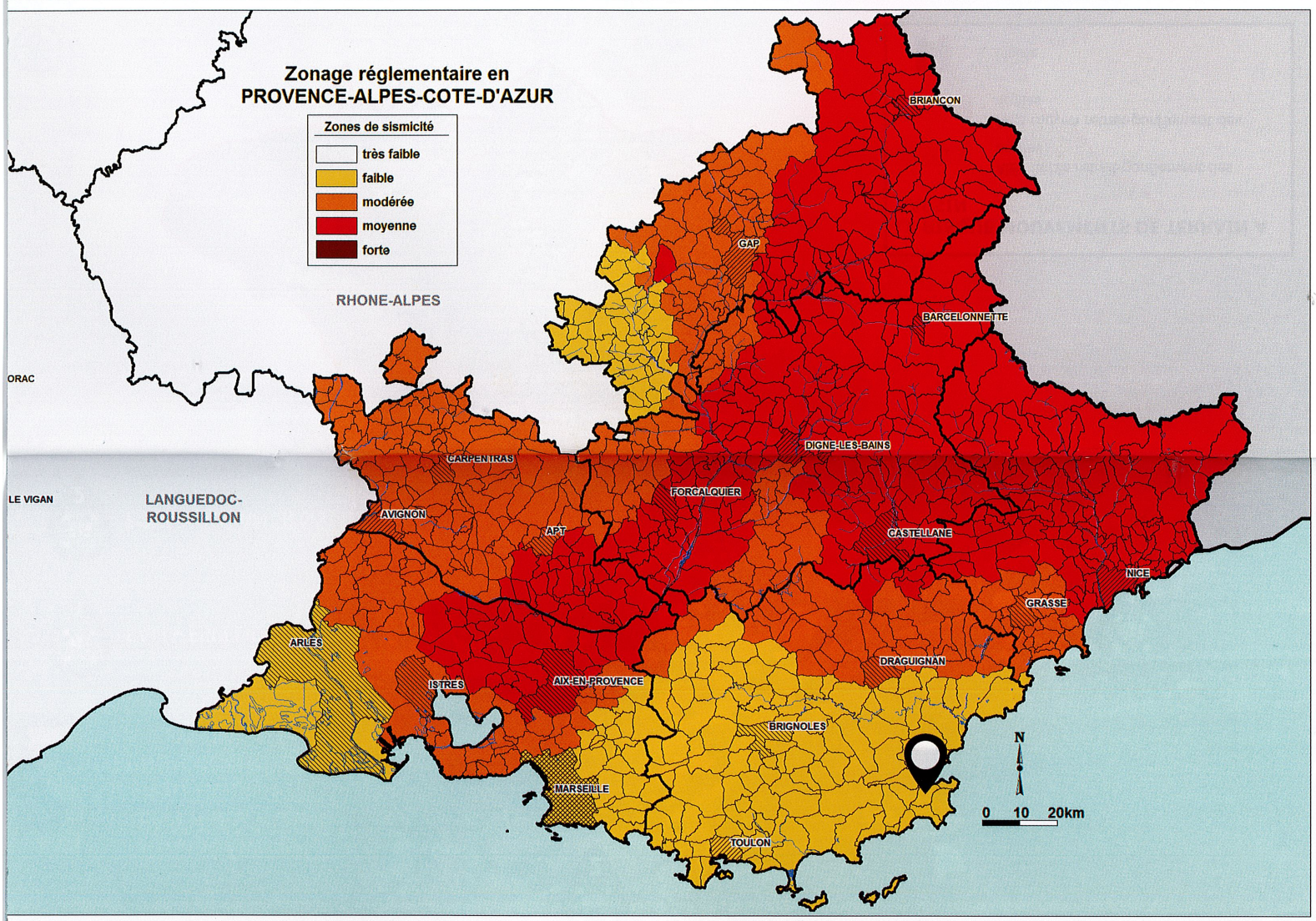

CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

Avant

- Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

- A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide
- A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Après

- Coupez le gaz et l'électricité
- Ecoutez la radio (104.2 MHz)
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Eloignez-vous des bâtiments
- Prenez des photos des dégâts

L'HEBERGEMENT D'URGENCE

2 ETABLISSEMENTS IDENTIFIES POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE :

1 SALLE ESPELIDOU

2 FOYER DES ANCIENS

COMMENT VOUS PREPARER A GERER LA CRISE ?

INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DEPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France.
Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde.
En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement.
Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :

www.meteofrance.com

- *Pas de vigilance particulière*
- *Soyez attentif*
- *Soyez très vigilant*
- *Une vigilance absolue s'impose*

CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU A EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- ☐ Lampe de poche
- ☐ Gilet jaune
- ☐ Bouteille d'eau
- ☐ Trousse de premiers soins
- ☐ Radio à piles
- ☐ Nécessaire de toilette
- ☐ Vêtements de rechange
- ☐ Couverture de survie
- ☐ Papiers importants
- ☐ Médicaments spécifiques

LES CONTACTS UTILES

SAPEURS-POMPIERS	18
N° D'URGENCE EUROPEEN	112
MAIRIE DE GASSIN	04 94 56 62 00
GENDARMERIE	17
SAMU	15
PREFECTURE (standard)	04 94 18 83 83

POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR
www.var.gouv.fr

PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS
www.prim.net

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
www.cc-golfedesainttropez.fr

NOTES

SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR

Inondation

Montez à l'étage ou en hauteur

Confinez-vous

Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Submersion marine

Montez à l'étage ou en hauteur

Confinez-vous

Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Incendie de forêt

Laissez libre l'accès au bâtiment

Confinez-vous

Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Mouvements de terrain

Quittez le bâtiment endommagé

Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Séisme

A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Réalisation : IMSRN

Découpez cette synthèse et conservez la précieusement